

Genève refuse de dégrader l'accueil dans les crèches

Voulue par la droite, la diminution du taux d'encadrement dans les institutions de la petite enfance a été refusée par 56,8% des votants

Eric Budry

Présentée par les partis de droite comme un des moyens de résoudre la pénurie de places de crèche, la réforme des normes d'encadrement dans les institutions de la petite enfance n'a pas trouvé grâce aux yeux de la population. Attaquée par référendum, la loi a été refusée hier par 56,8% des votants et 34 communes sur 45.

Imposées par la majorité de droite du Grand Conseil (PLR, MCG et UDC, rejoints ensuite par le PDC) contre l'avis du Conseil d'Etat, les nouvelles normes prévoyaient de confier 13 enfants de 3 à 4 ans par adulte diplômé contre 10 actuellement. Pour les 2-3 ans, le saut était de 8 à 10 enfants par adulte. Selon les partisans de la loi, cela aurait permis d'accueillir davantage d'enfants.

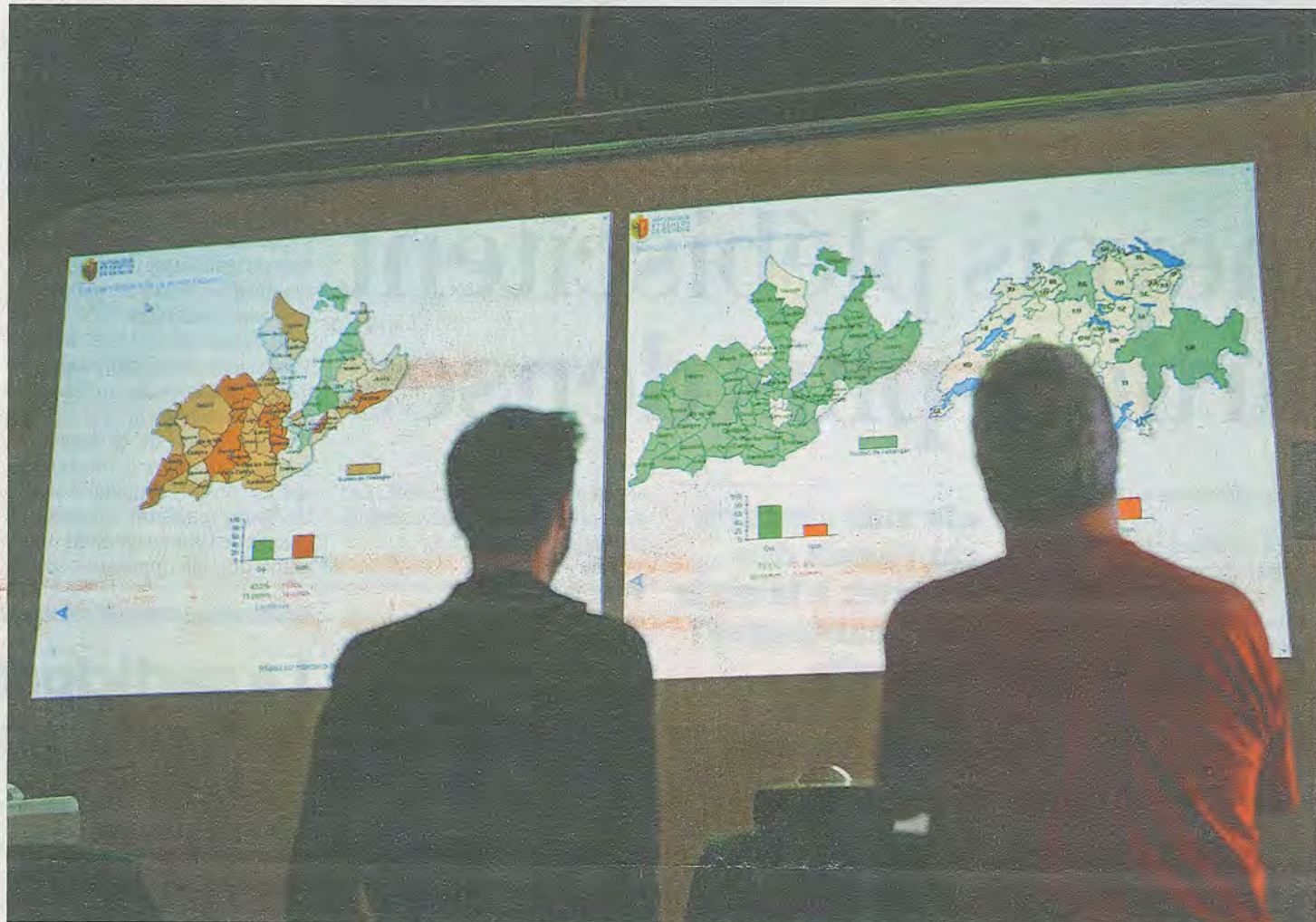
Le bonheur des gagnants

«C'est fantastique que les Genevois aient compris les véritables enjeux de cette votation», s'enthousiasme Esther Alder. Pour la conseillère administrative de la Ville de Genève en charge de la petite enfance, il est évident que les gens veulent davantage de places de crèche, «mais ils refusent de dégrader l'accueil pour cela».

A l'inverse, Alain-Dominique Mauris, président du PLR, juge que l'issue du scrutin manifeste un manque de solidarité. «Chacun devait faire un effort et cela aurait permis de créer 400 nouvelles places rapidement. Ceux qui sont pénalisés aujourd'hui, ce sont ceux qui attendent une place. C'est dommage!»

Du côté du comité référendaire, on boit évidemment du petit-lait, et au tonneau plutôt qu'au biberon. «L'objectif était uniquement de faire des économies, pas de créer des places, assure Valérie Buchs, secrétaire syndicale du Syndicat interprofessionnel des travailleurs (SIT), en charge du dossier. Il y a eu beaucoup d'arguments fallacieux durant la campagne. Nous sommes donc soulagés que la population ne se soit pas fait duper. Les Genevois avaient déjà dit dans les urnes qu'ils voulaient davantage de places de crèche. Aujourd'hui, ils précisent qu'ils veulent qu'elles soient de qualité avec des conditions de travail correctes.»

De fait, la pénurie est une réalité pour de nombreux parents (entre 2000 et 3000 places manquent), tout autant que l'est l'article constitutionnel (accepté par le peuple en



A l'exception des communes aisées de la Rive gauche et Céligny, celles qui ont accepté la loi ne l'ont fait souvent que chichement. PIERRE ALBOUY

juin 2012) qui impose aux collectivités publiques de répondre à la demande d'ici à 2017. Il faudra bien par conséquent empoigner rapidement le problème du financement (lire ci-dessous).

Arguments peu entendus

En se penchant sur le résultat par commune du vote de dimanche, il apparaît nettement que les partisans de la réforme ne sont pas parvenus à imposer leurs arguments, y compris dans de nombreuses mu-

nicipalités où la droite est majoritaire. A l'exception des communes aisées de la Rive gauche et Céligny, celles qui acceptent la loi ne le font la plupart du temps que chichement.

Le meilleur score se trouve à Vandoeuvres (61,1%) et le plus étriqué à Pregny-Chambésy (50,5%). Dans le camp des vainqueurs, c'est à Avully qu'il faut aller chercher le «oui» le plus massif: 63,6%. La Ville de Genève ne se situe, elle, que 1,7 point au-delà de la moyenne

(58,5%, contre 56,8% pour l'ensemble du canton). Si on ajoute que des communes où le MCG est fortement implanté (comme Vernier ou Lancy) ont fortement refusé le projet, force est de reconnaître que les mots d'ordre des partis n'ont été que très partiellement suivis.

«Le thème des enfants est toujours très sensible, reconnaît Pascal Spuhler, député MCG. Les opposants ont joué sur la corde sensible en prétendant faussement que la sécurité des petits était menacée

et que les crèches se transformeraient en boîtes à sardines. De notre côté, il faut croire que nous avons mal communiqué.»

Ce projet écarté, il est temps de reprendre le dossier du développement et du financement des lieux d'accueil. «Effectivement, il faut se demander ce que l'on fait (et comment) pour augmenter le nombre de places, conclut Béatrice Hirsch, présidente du PDC et députée. Pour moi, il est évident que l'Etat doit s'engager.»

Le Canton devra mettre de l'argent

«L'abaissement des normes d'encadrement aurait transformé les institutions de la petite enfance en structures de gardiennage alors qu'elles sont des structures éducatives.»

Hier, à l'heure des commentaires du Conseil d'Etat, Anne Emery-Torracinta a été très claire. Pour la nouvelle responsable du Département de l'instruction publique, la réforme était dangereuse et il fallait l'écarter.

Restent deux problèmes à résoudre: la pénurie de places et le coût qui (au niveau public) est supporté, pour l'instant, uniquement par les communes. Le temps presse puisque, depuis la votation de juin 2012, les autorités politiques ont l'obligation constitutionnelle de



Anne Emery-Torracinta
Conseillère d'Etat
en charge du DIP

répondre à la demande. L'élue socialiste promet que les négociations avec les communes, interrompues en novembre, vont reprendre. Il manque en effet la loi d'application du principe constitutionnel accepté par le peuple. Avant de légiférer, il faut toutefois s'entendre sur la définition de la demande et la répartition de la facture. La loi constitutionnelle stipule en effet que le Canton doit désormais participer au financement. Mais elle est muette sur la proportion. «A priori, cela devrait représenter

10% des coûts», glisse Anne Emery-Torracinta. Elle ajoute qu'un projet de loi devrait être déposé à la fin de l'année.

La Commune d'Onex ne crachera sans doute pas sur une aide, elle qui consacre 10% de son budget à la petite enfance. Mais ce ne sera pas suffisant, selon Carole-Anne Kast, conseillère administrative. «Nous investissons 5 millions de francs pour la petite enfance. Cela permet de répondre environ à la moitié de la demande, explique-t-elle. Il faudrait 3 millions de plus, ce qu'Onex ne peut pas se permettre actuellement.» Seule solution, pour la magistrate socialiste: mettre sur pied un mode de financement intercommunal. **E.BY**

Commentaire

Eric Budry
Journaliste



Grossesse nerveuse

Tout ça pour rien! Le Grand Conseil aura passé des années à se chamailler sur les taux d'encadrement dans la petite enfance. Le plus souvent à coups de chiffres faux, et jamais vérifiés, en s'appuyant sur des a priori idéologiques du genre: à Genève, on fait forcément dans le luxueux, donc on peut couper sans risque.

Le sujet est pourtant doublement délicat. Premièrement, parce qu'il concerne un métier dont, finalement, très peu de députés connaissent la réalité. Il fallait entendre ces messieurs expliquer que «dix ou treize enfants, au fond, cela ne change pas grand-chose».

Le second point délicat tient au rôle de patron que s'est donné le Grand Conseil dans ce dossier. Court-circuitant le Conseil d'Etat, il a placé dans la loi les taux d'encadrement et la composition des équipes jusque-là de nature réglementaire. Coup d'Etat parfait car légal, la méthode est pourtant périlleuse.

En ne négociant avec personne, en s'autoproclamant spécialistes, ces élus ont pris le risque de créer une belle gabegie dans la petite enfance. Plus prudent, le peuple a heureusement signé la fin de la récréation.